

PROCES VERBAL –ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Liste des personnes présentes :

- DALEWSKI Eric
- GREAUX Rémi
- LEJEUNE Bruno
- TERETCHENKO Pierre
- TERETCHENKO Sylvaine
- MCHÉL Baptiste
- PANNETIER Julien
- BOTTOLIER Cyril

Date : Samedi 27/10/2012

Lieu : Salle Saint-Antoine / Etampes

Ordre du jour :

- Constitution du comité directeur et du bureau.
- Lecture et adoption des statuts de l'association.
- Lecture et adoption du règlement intérieur.
- Lecture et vote des conventions.
- Mise au vote du principe d'affiliation à la F.F.M.E.
- Point sur l'encadrement et les créneaux d'activité envisagés.
- Budgétisation de l'année à venir
- Actions et initiatives.
- Communication et Site internet ?

1) Constitution du comité directeur et du bureau.

L'assemblée vote à l'unanimité la composition du Bureau suivante :

- Le président de l'association : M. Gréaux Rémi.
- Le vice-président : M. Lejeune Bruno.
- Le secrétaire : M. Pannetier Julien.
- Le trésorier : M. Dalewski Eric

Il est décidé de façon unanime que toutes les personnes présentes à cette première assemblée générale font partie du comité directeur.

2) Lecture et adoption des statuts de l'association

M. Gréaux fait une proposition pour les statuts de l'association. Après certains correctifs approuvés de tous, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

A cette occasion, il est décidé que l'association prendra le nom suivant : **E³ (Etampes, Etréchy, Escalade)**

Cette association a pour but de développer localement la pratique de l'escalade selon diverses modalités : en loisir, en compétition, sur S.A.E (Surface Artificielle d'Escalade) ou S.N.E.(Surface Naturelle d'Escalade).

Le siège est fixé à l'adresse suivante :
Chez M. Pannetier
12 route de Villeconin
91150 Brières les scellés

11 articles sont proposés et adoptés pour définir les statuts de l'association (cf. Annexes).

3) Lecture et adoption du règlement intérieur.

M. Gréaux fait une proposition de règlement intérieur.

Le montant de la cotisation est débattu et fixé à : 80 euros pour les jeunes de moins de 14 ans et 90 euros pour les plus de 14 ans.

L'assemblée générale décide que le tarif proposé par le règlement intérieur, n'entrera en vigueur qu'à partir de l'année prochaine (année scolaire 2013/2014) et que cette année le montant de l'adhésion est de 60 euros pour les moins de 14 ans et 70 euros pour les plus de 14 ans.

Compte tenu de l'incertitude concernant les créneaux horaires, l'âge des futurs adhérents ainsi que leurs compétences dans l'activité, le règlement laisse la responsabilité au comité directeur de proposer des plages horaires de pratique et de définir qui peut y venir.

Après lecture et modification des 9 articles du règlement intérieur (cf annexes), ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

4) Lecture et vote des conventions :

Deux conventions instituant un partenariat entre l'association et deux établissements scolaires sont proposées :

- Celle avec la section sportive du collège J-E Guettard d'Etampes propose :
 - o De permettre une gestion commune et une utilisation partagée des E.P.I. (équipements de protection individuels) entre le club et le collège Jean-Etienne Guettard.

- De pratiquer un abattement sur le montant de l'adhésion au club d'escalade, pour tout élève de la section sportive souhaitant s'inscrire pour la première fois.
- De permettre la validation d'un niveau de pratique fédéral et faciliter par la suite l'accès aux formations F.F.M.E pour les élèves qui le souhaitent.
- Celle avec le collège Le Roussay d'Etrechy propose :
 - De permettre une gestion commune et une utilisation partagée des E.P.I. (équipements de protection individuels) entre le club et le collège Jean-Etienne Guettard.

L'A.G. décide que l'article de la convention avec le collège Guettard portant sur l'abattement de la cotisation ne serait valable qu'à compter de l'année prochaine .

5) Affiliation à la F.F.M.E. :

Les membres présents se prononcent à l'unanimité en faveur de l'affiliation du club à la F.F.M.E.

6) Point sur l'encadrement et les créneaux d'activité.

Les membres de l'AG font le point sur les attentes et objectifs de chacun. Il apparaît que si l'ensemble des personnes présentes souhaitent avoir une pratique personnelle, certaines souhaitent également jouer un rôle dans l'encadrement des séances soit de façon régulière soit plus ponctuellement.

Pour cette année et pour commencer deux types de pratique sont privilégiées :

- Une pratique de loisir ouverte à tous qui aura lieu sur la S.A.E du gymnase d'Etrechy

- Une pratique de perfectionnement ouverte aux grimpeurs confirmés et autonome qui souhaitent se confronter à plus de difficulté et peut être s'orienter vers la compétition, sur la S.A.E du gymnase René Jouanny à Etampes.

Les horaires de pratique restent à définir en fonction de la disponibilité des futurs encadrant et des créneaux disponible sur les installations. Ils seront donc fixés ultérieurement.

7) Budgétisation de l'année

Le prix de la cotisation pour l'adhésion au club **E³(Etampes, Etrechy, Escalade)** comprend l'affiliation à la F.F.M.E ainsi qu'une participation aux frais du club. Ces frais pourront être de différentes natures : indemnité des personnes encadrant, achats de matériels variés, création du site du club...

Pour commencer et les conventions, si elles sont adoptées, au club d'utiliser gracieusement les E.P.I mis à disposition par les collèges du Roussay D'Etrechy et J E Guettard d'Etampes.

8) Actions et initiatives

9) Communication et site internet

Le comité directeur s'engage à publier dans la gazette des communes d'Etampes et d'Etrechy un communiqué d'information sur la création du club et les modalités d'inscription.

M. Dalewski propose de s'atteler à la création du site internet du club qui permettrait entre autre de mettre un calendrier en ligne et de diffuser toutes les informations inhérentes au fonctionnement du club.